



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### -Vente aux particuliers-

*version du 21/04/21*

#### **Objet**

L'Office de Tourisme d'Isigny-Omaha, immatriculé au registre des Opérateurs de Voyages et Séjours sous le numéro IM014170004, procède à la commercialisation de produits et services dont les conditions de vente sont précisées dans le présent document.

#### **Article 1 / Tarifs des produits et services**

Les prix des produits et services commercialisés par l'Office de Tourisme sont fixés sur décision du Conseil Communautaire et référencés dans un document unique (voir annexe 1).

#### **Article 2 / Validité des offres**

Les offres proposées par l'Office de Tourisme sont valables pour l'année civile en cours.

#### **Article 3 / Modes de paiement**

La vente des produits et services peut se faire :

- Dans les Bureaux d'Information de l'Office de Tourisme (vente de proximité) : voir liste en annexe 2
- En vente à distance : par téléphone (02 31 21 46 00 / coût d'un appel local) et en ligne (site <https://isigny-omaha-tourisme.fr/> )

Les modes de paiement acceptés sont les suivants :

- Vente de proximité : numéraires, chèque, chèque vacances ANCV, carte bancaire
- Vente à distance : carte bancaire, virement bancaire, chèque

#### **Article 4 / Modalités de paiement**

- Produits : paiement au moment de l'achat
- Services : Paiement à la réservation

#### **Article 5 / Annulation**

##### **Annulation par l'utilisateur**

Produits : L'utilisateur dispose d'un droit de rétractation d'une heure pour tout article acheté à l'Office de Tourisme.

Services : L'utilisateur dispose d'un droit de rétractation applicable jusqu'à 48h avant la date de la prestation achetée (empêchement à caractère exceptionnel, problème de santé...).

## **Annulation ou modification par l'Office de Tourisme**

L'Office de Tourisme se réserve la possibilité d'annuler ou modifier sa prestation jusqu'à 12h avant l'heure de commencement, en cas d'intempéries pouvant mettre en péril la sécurité du groupe, d'inscriptions insuffisantes ou de conditions exceptionnelles (problème de santé, situation sanitaire, etc.). Le cas échéant, il s'engage à proposer une date de report ou à procéder au remboursement des billets achetés. Aucune indemnité de quelque sorte ne saurait être exigée par l'utilisateur en dehors du remboursement de la somme acquittée.

### **Article 6/ Remboursement**

Dans le cadre des conditions énoncées à l'article 5, le remboursement d'un achat de produit ou service peut se faire par restitution du moyen de paiement initial (numéraires, chèque(s), chèque(s) ANCV), crédit sur carte bancaire ou virement bancaire (fournir RIB/IBAN).

### **Article 7 / Garanties**

L'Office de Tourisme s'engage à respecter les règles liées à l'immatriculation au registre des Opérateurs de Voyages et Séjours (assurance, cautionnement).

L'Office de Tourisme s'engage à respecter le Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

En cas de litige, un recours au défenseur des droits pourra être effectué par l'utilisateur.

### **Article 8 / Conservation des données**

Les informations relatives aux ventes et inscriptions sont conservées pour une durée **d'un an renouvelable** sur le logiciel de caisse Aloa. **L'utilisateur peut accéder aux données stockées le concernant sur demande auprès de l'Office de Tourisme.**

### **Article 9 / Communication des CGV**

Les règles professionnelles et commerciales sont consultables sur demande et sur le site internet de l'Office de Tourisme : <https://isigny-omaha-tourisme.fr/> (**rubrique billetterie**).